



Conseil Municipal

Séance du 12 novembre 2024

Procès-verbal

Après avoir déclaré ouverte la séance ordinaire du Conseil Municipal à 19h35, Monsieur le Maire, président de la séance, a fait l'appel nominatif des conseillers et a constaté que le quorum était atteint.

Etaient présents : Serge MACUDZINSKI, Brigitte SVITEK, Pierre BEGHIN, Latifa HASNI, Michel ROGER, Rosine GRANDIN, Daniel DERNIAME, Annick LEFEZ, Jackie CHERFILS, Olivier MASSY, Gérard KOTUSIK, Chahinumsse AZOUZA, Sylvie FERRETE LOPES, Florian CHABOD (19h55), Emilie DORR, Karine GRUBSKI, Anne ONUFRIK.

Excusés avec pouvoir : Jean-Michel ROBERT donne pouvoir à Chahinumsse AZOUZA, Céline DERACHE donne pouvoir à Pierre BEGHIN, Caroline BREBANT donne pouvoir à Rosine GRANDIN, Frédéric DO CABO donne pouvoir à Emilie DORR.

Excusés :

Absents :

A été désigné comme secrétaire de séance, Olivier MASSY, qui l'a accepté.

M. le Maire indique qu'il souhaite ajouter à l'ordre du jour une question :

- Avis sur les dérogations au repos dominical au titre de l'année 2025 pour les commerces de détail.

Le procès-verbal de la séance du 18 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

↳ **Introduction de M. le Maire**

J'ai pour habitude de faire un point important sur la période entre deux Conseils Municipaux.

Le précédent Conseil Municipal s'est déroulé le 18 septembre 2024. Depuis nous avons participé à plusieurs réunions, dont celles des syndicats de la base nautique et de la piscine, en tant que membre des syndicats intercommunaux. Nous avons également assisté à des groupes de travail sur les illuminations de Noël et rencontré les associations locales pour établir le bilan de la fête de la rentrée et fixer ensemble les orientations pour le village de Noël. À la suite de cette rencontre, une réunion interservices a été organisée pour préparer ce village de Noël. La commission du

patrimoine s'est réunie pour faire le bilan des Journées Européennes du Patrimoine et a souhaité relancer le projet de baraquement souvenir.

Il y a eu deux conférences des maires de l'ACSO. Ces réunions mensuelles des maires sont une obligation légale. Lors de cette réunion organisée par l'ACSO, il a été confirmé que la commune de Monchy-Saint-Éloi rejoindra les 11 communes de l'ACSO, quittant ainsi son ancienne communauté de communes. La gestion des aires d'accueil des gens du voyage a également été abordée, l'ACSO étant désormais seule compétente pour leur gestion. La préfecture a mis l'ACSO en demeure de mettre ces aires aux normes imposées, notamment celle de Saint-Maximin. Un projet alimentaire territorial a aussi été évoqué. J'ai souligné au passage la disparition des champignonnières, qui employaient autrefois une quarantaine de personnes sur le territoire. Il reste encore une champignonnière, située à Laigneville.

Nous avons également tenu une réunion de travail sur la rénovation des aires d'accueil des gens du voyage et les projets de l'ACSO. Une réunion du CCAS s'est tenue, ainsi qu'une réunion sur les organigrammes des services techniques et du secteur enfance-jeunesse. Le Conseil Consultatif de la Vie Associative s'est réuni et a principalement abordé le sujet de la gestion des équipements mis à disposition des associations, souhaitant une gestion encore plus rigoureuse.

Une réunion de travail a été organisée entre la police municipale et le service technique. Désormais, la police municipale sera systématiquement associée à tous les projets de voirie, en raison des réglementations et des lois en vigueur. Un conseil d'école a eu lieu et nous avons rencontré la directrice du groupe scolaire, qui s'est déclarée satisfaite des prestations offertes par la commune. Les prévisions d'effectifs pour la rentrée de septembre 2025 sont en légère baisse, avec une diminution potentielle de 13 élèves, ramenant ainsi les effectifs à environ 22 élèves par classe, soit juste à la limite d'une suppression de classe.

Une réunion du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) s'est également tenue. On nous a signalé que le trafic de drogue est le principal fléau sur notre territoire, suivi par les violences intrafamiliales et les vols de véhicules, souvent démontés sur place. Cette réunion s'est tenue en présence de l'ACSO, de la gendarmerie, de la police nationale, de la préfecture, de la sous-préfecture, du procureur de la République, des maires et des chefs d'établissements. La violence aux abords de certains lycées a aussi été évoquée.

Nous avons fait un bilan avec Concordia sur l'échange qui a eu lieu. Le bus départemental pour l'emploi est régulièrement présent sur la commune ; une visite récente a attiré une foule importante, avec plus de participants qu'à Beauvais.

Outre ces réunions, nous avons organisé la 24^{ème} course UFOLEP et assisté au spectacle du festival Mosaïque offert par la Faïencerie, qui a attiré beaucoup de monde, dont de nombreux visiteurs extérieurs. Nous avons commémoré les 80 ans de la destruction de Saint-Maximin, ainsi que la libération de la commune, en présence de Madame le Sous-Préfet, des gendarmes et des pompiers de Creil, et avec la pose d'un panneau explicatif et de la cloche de l'ancienne mairie.

Les Journées du Patrimoine ont été un succès, avec la participation de nombreuses associations locales. Nous avons également été représentés au PNR, à la cérémonie d'accueil du nouveau commandant de la compagnie de gendarmerie à Chantilly et à la remise des diplômes du brevet des collèges de Bourgognes. Je tiens à souligner le nombre d'élèves de Saint-Maximin ayant obtenu leur brevet avec mention.

Nous avons distribué un petit livre aux enfants entrant en CP et en maternelle, bien que peu de familles se soient déplacées. Nous devons peut-être revoir la formule. Nous avons également inauguré le camion pour l'emploi de la Mission Locale de la Vallée de l'Oise, que nous avons invité à être présent lors du Village de Noël.

Ensuite, les cérémonies du 11 novembre ont rassemblé une large audience. Une première cérémonie a eu lieu le 7 novembre au lycée professionnel de Laversines, entièrement organisée par les élèves, avec une qualité remarquable. Une deuxième cérémonie s'est tenue le 11 novembre, avec la participation de nombreux élus et enfants. Un verre de l'amitié a été servi au centre Aragon, suivi d'un repas pour les sexagénaires, auquel environ 90 personnes ont participé.

Enfin, nous avons assisté à la cérémonie de passation entre les magasins Cora et Carrefour, principalement destinée au personnel. Nous avons également remis un diplôme de la Chambre des Métiers à une habitante de Saint-Maximin, artisane cirière.

Le musée des bombardements connaît une forte hausse de fréquentation, et la récente veillée sur le thème d'Halloween a été bien accueillie. Cependant, l'école de Saint-Maximin a décidé de ne pas célébrer Halloween, préférant se concentrer sur les traditions.

Mme FERRETE : Une remarque a été faite par des enseignants concernant Halloween, car certains enfants en ont peur.

M. le Maire : Nous avons reçu la visite du Conservatoire des Espaces Naturels des Hauts-de-France, qui est venu découvrir la Colline aux Oiseaux avec un groupe de Saint-Maximinois. Cette colline abrite des espèces végétales et animales très rares en France.

Je terminerai par un aperçu des projets en cours :

Concernant l'éclairage public, nous progressons avec le projet d'enfouissement des réseaux, et l'éclairage arrive désormais sur le quartier du Jeu d'Arc. Depuis le début de l'année, nous avons entrepris le remplacement des câbles et des équipements d'éclairage public dans toute la zone commerciale, un investissement considérable qui devrait générer une économie de 60 % d'énergie. Le square Edith Piaf est également inclus dans ce plan.

Nous avons organisé une réunion de quartier avec les habitants pour les informer des travaux à venir.

À propos des feux rouges : en raison de graves dysfonctionnements causés par la vétusté du matériel et les délais de livraison, nous avons rencontré des problèmes

sur les carrefours du cimetière et des haies. Tout devrait être rentré dans l'ordre d'ici la fin du mois.

Nous poursuivons notre travail sur l'aménagement du cimetière, avec une trentaine de concessions à reprendre, et prévoyons de planifier son agrandissement.

La vente du dernier terrain de la rue Robespierre est également finalisée. L'acquéreur a obtenu son permis de construire.

Les travaux sur le stade sont prévus prochainement.

Dans les jours à venir, la remise des réseaux du quartier du Tropic à la ville aura lieu. Jusqu'à présent, ces terrains et voiries étaient privés, mais les travaux commenceront début décembre. Cela inclura également le raccordement des toilettes au mur d'escalade.

La rénovation des aires de jeux avance : une nouvelle aire de jeux sera créée à la crèche et dans la cour de l'école maternelle. L'entreprise en charge des travaux a été désignée et nous visons une livraison pour mai. Un rallye des aires de jeux pourrait être organisé à cette occasion pour que les jeunes découvrent ces espaces.

À la fin de l'année, le tableau de l'église, actuellement en cours de restauration, sera de retour. Il devrait être réinstallé pour Pâques.

Nous allons également distribuer des bio-seaux aux habitants intéressés dans les prochains jours.

L'échange de parcelles entre la BPE Lecieux et la commune, notamment pour créer les jardins familiaux a été finalisé. Cela permettra aussi d'agrandir l'aire d'accueil des gens du voyage et de la mettre aux normes.

Un projet de construction d'un hôtel-restaurant en centre-ville est actuellement à l'étude. Le gérant actuel du bar-tabac, situé à l'emplacement prévu, est venu avec son architecte pour présenter ce projet au service d'urbanisme. Nous attendons les réponses des autorités compétentes pour avancer.

Je vous informe également que deux usines sont en cours de construction. La première est une usine dédiée à la pierre, qui devrait être en début d'année. Ce projet est réalisé en partenariat avec deux carrières, anciennement Roccamat, maintenant propriété de Polycor, un géant canadien, et Lecieux. La seconde usine sera spécialisée dans la fabrication de ciment bas carbone.

Nous avons, avec nos trois collègues des communes de Thiverny Cramoisy et Saint-Vaast-les-Mello, préparé « Sud Oise sur scène » qui va donc commencer dans deux jours. Sachez au passage que ce n'est pas une année qui s'est révélée facile car nous avons eu quatre désistements au dernier moment de troupes qui ont eu des soucis très sérieux : accident de voiture, maladie grave. Nous avons réussi à les remplacer mais avec des difficultés.

M. le Maire : Après 48 années de mandat, dont deux en tant qu'adjoint et 46 années en tant que maire, et à l'approche de mes 80 ans, il est temps pour moi de prendre une décision importante. La gestion d'une commune comme Saint-Maximin représente une charge considérable. Il faut en effet gérer à la fois le village et la zone d'activités, qui constitue le premier bassin d'emploi du département. Je rappelle que Saint-Maximin compte plus d'emplois sur son territoire que des villes comme Beauvais, Compiègne ou Creil, ce qui demande une implication et une disponibilité de tous les instants.

Malgré tout, je reste profondément attaché à notre ville. Nous avons traversé des épreuves difficiles, notamment pour reconstruire nos infrastructures et équipements détruits. Cet attachement et cette volonté de toujours améliorer notre commune continuent de m'animer.

Cependant, j'ai décidé de mettre un terme à mes fonctions de maire. J'ai adressé ma lettre de démission à Madame la Préfète, aujourd'hui remplacée par Monsieur le Préfet. Cette démission deviendra effective une fois qu'elle aura été validée. Dès lors, un conseil municipal sera organisé pour élire un nouveau maire et ses adjoints.

Je tiens à préciser que, bien que je ne souhaite pas devenir adjoint, je continuerai de siéger au Conseil Municipal pour accompagner et soutenir la nouvelle équipe qui se mettra en place.

Je formule enfin le vœu que Saint-Maximin demeure fidèle à ses valeurs, notamment son engagement social immense, qui a toujours été au cœur de notre action collective.

Mme FOULET : Je souhaite revenir sur le sujet des feux tricolores. Une habitante de notre quartier, qui a un enfant en situation de handicap, m'a signalé une difficulté. Le taxi chargé de récupérer son enfant pour l'emmener à son école refuse de venir, invoquant le dysfonctionnement des feux tricolores.

M. le Maire : C'est en cours de réalisation. Les commandes, passées en juin, ont été retardées en raison d'une rupture de stock chez le fournisseur. Le matériel a été reçu la semaine dernière et les feux devraient être remis en service d'ici la fin de cette semaine.

Je tiens à préciser que, pour ces feux, la majorité de la circulation concernée est départementale, et non communale. Concernant les feux tricolores des Haies, c'est l'ACSO qui a endommagé le système, ce qui nous a contraint à attendre avant de réaliser les travaux. Les deux feux seront remis en service simultanément.

Latifa HASNI : Je souhaitais réagir à votre annonce de démission, évoquée en introduction. Bien que la situation soit complexe, je tiens à souligner que, de mon point de vue, j'ai été fière de travailler à vos côtés. J'ai énormément appris et je tiens à remercier un maire aussi engagé que vous l'avez été durant toutes ces années. Merci pour tout ce que vous avez fait.

Par ailleurs, je tiens à remercier l'ensemble des élus pour leur implication dans les actions organisées pour Octobre Rose et pour les animations proposées à cette occasion.

Mme FERRETE LOPES : Je souhaite rebondir sur cet événement. L'objectif de ce projet et de cette campagne de sensibilisation était de mettre en valeur les habitants, qui ont participé bénévolement pour présenter leurs activités.

M. le Maire : Je tiens à remercier chaleureusement les deux personnes du public qui ont aidé et pris part à cet événement.

Mme FOULET souhaiterait obtenir des explications concernant les seaux destinés aux bio-déchets.

M. le Maire : L'ACSO prévoit de distribuer des seaux à bio-déchets aux habitants des communes de son territoire. Trois sites seront mis à disposition pour que les habitants puissent venir les récupérer.

M. CHERFILS : Ces dispositifs de recyclage des bio-déchets seront mis en application d'ici la fin de l'année 2024. Un bac de collecte sera mis à disposition pour y vider les bio-déchets, avec une collecte prévue une fois par semaine, et deux fois par semaine en période estivale.

Mme ONUFRYK précise qu'il s'agit d'un dispositif de compostage.

Mme HASNI précise qu'une campagne de communication est prévue par l'ACSO pour informer les habitants à ce sujet.

❖ **Cabinet du Maire**

- Motion relative aux finances locales : il s'agit d'une motion qui a été présentée lors de la réunion de l'union des maires de l'Oise et qui sera présenté au conseil communautaire de l'ACSO.

Lecture de la note par **M. BEGHIN** :

« La dégradation des finances publiques, qui a déjà très nettement réduit les marges de manœuvres des collectivités territoriales ces dernières années, s'accélère et rend le Budget 2025 particulièrement difficile à préparer.

Entre l'inflation, les dépenses supplémentaires imposées par l'Etat sans concertation préalable, des recettes en berne liées au ralentissement économique, sans oublier l'accroissement ininterrompu du poids des normes qui renchérit le coût de chaque projet, notre commune est particulièrement malmenée : pour rappel, la DGF de l'état pour notre commune était de 0 € en 2024, 4 949 € en 2023.

C'est dans ce contexte que les collectivités territoriales ont été régulièrement prises pour cible et désignées comme responsables de la détérioration des comptes publics nationaux, la dette française dépassant désormais les 3,200 Milliards d'euros.

Face à ces attaques répétées tout au long de l'année 2024, nous tenons à souligner qu'il est inacceptable de faire supporter la responsabilité du dérapage des finances publiques du pays aux collectivités à plusieurs titres :

- Le poids de la dette des collectivités territoriales a diminué au cours de la dernière décennie et représente aujourd'hui 8,1 % de la dette totale, contre 81 % pour l'Etat ;
- À la différence de l'Etat qui adopte chaque année des budgets en déséquilibre, les collectivités territoriales quant à elles respectent la règle d'or et se doivent d'équilibrer leurs budgets. L'emprunt n'est donc utilisé que pour financer des dépenses d'investissement, celles qui préparent l'avenir ; alors que l'Etat emprunte pour boucler son budget de fonctionnement ;
- La dégradation des finances locales est la conséquence directe des décisions prises unilatéralement et sans concertation préalable par l'Etat : le Ségur de la santé ou l'augmentation du point d'indice dans la fonction publique, sans compensation (même partielle) pour ne citer qu'eux ;
- Quand ces décisions ne touchent pas aux dépenses, elles s'attaquent aux recettes : entre les suppressions de la Taxe d'Habitation, de la CVAE ou encore la diminution du foncier des entreprises, l'Etat s'est privé de 50 Milliards de recettes annuelles ;
- En comptabilisant également les réformes précédentes, c'est l'équivalent de la moitié des recettes de TVA qui lui échappent désormais, soit plus de 100 Milliards €.

Aussi, l'annonce gouvernementale d'une nouvelle ponction dans la poche des collectivités à hauteur de 5 Milliards € en 2025 est aujourd'hui financièrement insupportable. Les modalités publiées la semaine dernière laissent augurer une véritable potion amère pour les collectivités que nous ne pouvons accepter.

Il y a en effet un véritable paradoxe à demander aux collectivités un effort de réduction de leurs recettes alors même que l'Etat est le premier responsable de l'augmentation de leurs dépenses. Il est si facile d'être généreux avec l'argent des autres !

En conséquence, le Conseil municipal de Saint-Maximin, réaffirmant son attachement au principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales, adopte la présente motion et :

- Réclame le retrait du plan d'économies de 5 Milliards € pesant sur les collectivités dans le cadre du projet de loi de finances pour 2025,
- Rappelle que l'action des collectivités territoriales est au cœur de la vie de nos concitoyens en œuvrant à la préservation de services publics essentiels du quotidien,
- Réclame une véritable réforme des finances locales pour permettre une réelle autonomie de gestion,
- Exige qu'un dialogue sincère avec les collectivités territoriales soit renoué sans délai, condition *sine qua non* au rétablissement d'un nécessaire lien de confiance entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Pour information, le Conseil Départemental de l'Oise et l'assemblée générale des Maires de l'Oise ont adopté le lundi 14 octobre et le samedi 12 octobre derniers une motion de même teneur. »

Mme HASNI insiste sur la gravité de l'impact du projet de budget sur les finances locales, notamment avec l'augmentation de la cotisation patronale pour les retraites des agents de 4 points qui interviendra rapidement. Cela représentera une somme conséquente dans le cadre de la proposition budgétaire. En parallèle, nos remboursements de TVA liés aux investissements seront impactés, ce qui se traduira par une diminution de nos recettes. De plus, nous devons faire face à une hausse des dépenses, sans compter les effets indirects, comme l'augmentation de la taxe sur l'électricité, qui entraînera un accroissement des coûts liés aux fluides, dans un contexte déjà difficile.

Les effets indirects de ces mesures seront également notables pour le département de l'Oise, qui sera particulièrement affecté dans le domaine de l'action sociale. Cela pourrait se traduire par une diminution des subventions pour les investissements locaux financés

par le département, remettant en question certains projets d'investissement. Ce n'est donc pas qu'une question technique : de nombreux éléments auront des répercussions sur la commune et sur les habitants

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la motion qui sera envoyée au Président de la République dans les plus brefs délais.

Monsieur le Maire souligne l'inquiétude des habitants concernant la taxe foncière qui a été augmentée par l'État et l'ACSO mais pas par la commune.

Mme HASNI précise qu'il y a une information dans le flash concernant ce sujet.

- Calendrier des festivités de fin d'année : une erreur a été signalée concernant la manifestation « ça me dit de savoir », il faut donc rectifier cette erreur, cette manifestation se déroulera le 23 novembre et non le 24 novembre.
- Festival Sud Oise sur Scène 2024 : ce festival s'ouvre dans deux jours avec une pièce choisie pour être dans le cadre des 80 ans de la libération, « L'orchestre en sursis ». Cette pièce a été entièrement financée par des mécènes. L'année passée il y a eu plus de 2000 réservations.
- Programme du Village de Noël 2024, beaucoup d'exposants sont annoncés et il y aura un spectacle gratuit offert à la population. Une réunion interservices s'est tenue afin d'organiser correctement cette manifestation. Sachez que la semaine précédente, il y aura un concert à la galerie du front de taille qui nous a été offert par un dentiste de Chantilly, qui offre à la commune ce spectacle gratuit, samedi 7 décembre à 20 heures. De la musique classique mais aussi des musiques de films notamment la liste de Schindler qui entrera dans le cadre des 80 ans des bombardements. Peut-être un jour faudrait-il lui donner la médaille de la commune.
- Point sur la restauration du tableau de l'église et date à fixer pour sa remise en place officielle :

M. BEGHIN : la restauration sera terminée fin décembre et l'installation est prévue pour Pâques, à cause de l'humidité et du froid.

- Projets pour le jumelage 2025 :

M. le Maire : Relançons-nous les échanges avec nos deux communes jumelées, l'une en Hongrie (Perkàta) et l'autre au Portugal (Figueiró Dos Vinhos) ?

Ces échanges, qui existaient auparavant, incluaient notamment des rencontres entre jeunes. Le dernier échange a eu lieu à Saint-Maximin, où nous avons accueilli des jeunes de Perkàta et de Figueiró Dos Vinhos pour une semaine de partage avec nos jeunes. Le prochain échange est normalement prévu à Perkàta.

Par ailleurs, il existe également des échanges entre nos aînés, notamment entre Figueiró Dos Vinhos et Saint-Maximin. Suite à une demande de la mairie de Figueiró Dos Vinhos, ces rencontres se tiennent désormais une année sur deux dans chaque pays.

Nous avons également reçu une proposition du club de l'Union Sportive de Saint-Maximin pour organiser un tournoi international de football pour les jeunes de 13 ans. Enfin, de nombreux habitants de Saint-Maximin souhaitent également organiser une visite à Perkàta.

Il est proposé que le Conseil Municipal donne son accord pour continuer à développer ces relations et pour confier la gestion de ce projet à l'association Amitiés Saint-Maximin / Perkàta.

M. MASSY : Je précise que l'année prochaine, des élections municipales auront lieu à Figueirós Dos Vinhos pour élire un nouveau maire.

M. le Maire : Il serait pertinent de planifier le projet de jumelage 2025 en prenant en compte cette échéance.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la poursuite du projet de jumelage pour 2025.

❖ Administration générale :

- Election du nouveau 1^{er} adjoint,

M. le Maire explique que lors du précédent Conseil Municipal, nous avons déjà procédé à l'élection du premier adjoint. Cependant, il s'avère que, tant que le Préfet n'a pas validé la démission du poste d'adjoint, nous ne pouvions pas formaliser cette élection. Par conséquent, nous devons refaire ce vote à bulletins secrets.

Je rappelle que si le Préfet accepte ma démission du poste de maire, une nouvelle élection sera nécessaire pour élire à la fois le maire et les adjoints. En attendant, pour ce soir, et afin de gérer la transition jusqu'au mois de décembre, je propose que nous désignions un candidat pour le poste de premier adjoint.

Candidat : M. BEGHIN.

Vote :

22 suffrages « pour »

1 bulletin blanc

M. BEGHIN est élu 1^{er} adjoint.

M. BEGHIN devenant 1^{er} adjoint, nous devons également procéder au vote pour le poste de troisième adjoint

Vote :

21 suffrages « pour »

2 bulletins blancs

M. DERNIAME est élu 3^{ème} adjoint.

- Rapport d'activités 2023 de Tables Communes : Daniel Derniame et Michel Roger sont nos représentants pour ce syndicat intercommunal, qui s'appelle désormais Tables Communes,

M. DERNIAME : Suite au changement de nom et de règles, nous avons constaté une évolution, notamment avec l'introduction de deux repas sans viande par semaine, en lien avec une orientation vers une alimentation plus bio.

Mme ONUFRYK : Qu'en est-il du questionnaire qui avait été distribué auprès des enfants et des personnes âgées, suite au travail réalisé par le groupe de réflexion ?

M. DERNIAME : Nous n'avons pas rencontré de problèmes majeurs. Cependant, nous sommes toujours en attente des formations du personnel, qui n'ont pas encore été effectuées. Concernant le questionnaire, les retours des personnes âgées ont été positifs, et il n'y a eu que très peu de remarques du côté des enfants. La prochaine réunion avec Tables Communes est prévue pour le 18. Nous en profiterons pour redemander la tenue des formations pour le personnel.

Mme ONUFRYK : Je tiens à souligner que le personnel communal s'est beaucoup investi dans la réalisation de ce questionnaire. Il serait important de valoriser leur travail, ne serait-ce qu'en rédigeant un rapport d'une page.

M. DERNIAME : Un compte rendu a été présenté lors de la dernière commission.

Mme FERRETE : Quelle est la justification pour instaurer deux repas sans viande par semaine ?

M. DERNIAME : Ce choix repose sur des raisons économiques. Il est également aligné sur une démarche d'évolution vers une alimentation plus respectueuse de l'environnement. Nous ferons remonter les avis au prestataire via Tables Communes.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport d'activité 2023 de "Tables Communes". Cependant, il demande que les problèmes identifiés soient signalés au prestataire.

- Rapports de l'ACSO sur le prix et la qualité du service de gestion des déchets ménagers (exercice 2023), du service public de l'eau et de l'assainissement (exercice 2023) et du service public « mobilités » (exercice 2023),

M. le Maire : Nous devons adopter les rapports de l'ACSO. Je rappelle que toutes ces compétences ne relèvent plus de la commune mais ont été transférées à la communauté d'agglomération.

Mme SVITEK : Concernant les déchets ménagers, il me semble que, selon le pacte que nous avons signé, le nettoyage des poubelles devait être inclus. Or, je n'ai jamais vu les équipes venir nettoyer les poubelles.

M. ROGER : Pour ma part, j'ai constaté un passage pour le nettoyage des poubelles.

Mme ONUFRYK : Je pense qu'il serait utile que nous soyons informés en amont lorsqu'un nettoyage des poubelles est prévu. Par ailleurs, concernant la taxe sur les déchets

ménagers, un questionnaire avait été envoyé mais nous n'avons reçu aucun retour à ce jour.

M. le Maire : L'ACSO est venu étudier la possibilité d'aménager un chemin piéton le long de la RD 162, passant par les Marronniers pour rejoindre le Verbois. Cependant, nous n'avons pas eu de nouvelles depuis cette visite.

Concernant l'assainissement de Saint-Leu, nous avons perdu beaucoup de temps. Après trois ans d'études, l'ACSO nous a finalement indiqué que le coût du projet était trop élevé et qu'il ne serait pas réalisé.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les rapports d'activité de l'ACSO.

- Prise de la compétence « maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou lutte contre l'érosion des sols » par l'ACSO.

M. le Maire : l'ACSO nous demande notre accord pour prendre la compétence « maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement, lutte contre l'érosion des sols ». Cette compétence est difficile à traiter localement et nous n'avons pas eu beaucoup de choses à faire dans ce domaine. Cette question peut devenir sérieuse et importante compte tenu du changement climatique. Cette question n'était pas abordée jadis mais elle commence à devenir un sujet de questionnement.

Mme SVITEK : combien sera enlevé de notre dotation ?

M. le Maire : Il ne s'agit pas d'un transfert mais c'est une nouvelle compétence cela n'a rien à voir avec le transfert de compétences. Il explique que le gouvernement souhaite faire disparaître les communes et départements

Mme HASNI souligne qu'il s'agit d'une problématique importante, rappelant que les événements survenus en Espagne pourraient également se produire en France.

M. le Maire indique que la commune n'a engagé aucune dépense à ce jour, ce qui préserve nos dotations liées à cette compétence.

M. ROGER exprime son inquiétude quant aux conséquences du transfert de la gestion de l'aire des gens du voyage, notamment en ce qui concerne les compensations financières. Il se demande si celles-ci incluent également les frais liés à l'électricité et à l'eau.

M. le Maire répond que les dépenses transférées seront déduites des attributions de compensation de la commune, conformément à la loi. Par ailleurs, il précise que des compteurs individuels seront prochainement installés.

Le Conseil Municipal approuve, à la majorité par 22 voix « pour » et une abstention (Madame SVITEK), la prise par l'ACSO de compétence dénommée ci-dessus.

Finances :

- Décision modificative (DM),
Après le vote du budget primitif, aujourd'hui il s'agit de rééquilibrage et correction, mais il faut préciser que nous arrivons à un bilan très positif. Nous ne pensions pas nous en sortir mais Nous avons appliqué une gestion très rigoureuse et cela a porté ses fruits. Le résultat est plutôt positif.

Mme AZOUZA présente la note :

Le Budget 2024 a été voté le 28 mars dernier dans un contexte économique difficile. Avec les difficultés de la population qui s'ajoutent à celles des collectivités territoriales, le constat est que les dépenses augmentent plus vite que les recettes, ce qui dégrade la santé financière et appauvrit les communes.

Ce constat nous contraint à mieux cerner nos dépenses et à aller chercher la moindre recette supplémentaire sans alourdir les budgets des familles, ce qui s'est traduit par la volonté de ne pas augmenter la part communale des impôts cette année.

La revalorisation de nos bases d'imposition par l'Etat de 3,90 % (montant de l'inflation) n'a généré qu'une augmentation de 69 058 € des recettes fiscales.

Au cours de l'année, il est possible d'ajuster les dépenses et recettes décidées lors du vote du budget primitif par l'adoption d'un acte appelé « décision modificative ». Cet acte, voté par le Conseil Municipal, intervient en cours d'année pour rééquilibrer les prévisions du budget primitif. Cette décision modificative (DM) permet de procéder à un ajustement des dépenses mais aussi des recettes afin que le budget reste équilibré.

Comme pour la préparation du Budget Primitif, nous avons réinterrogé les services sur l'évolution de leurs besoins et des moyens d'ici le 31/12/2024.

Tous les services nous ont fait des retours. Il n'y a pas de demandes de crédits supplémentaires importants mais plutôt des réajustements. Dans l'ensemble, les services vont terminer l'année avec les crédits prévus lors du montage du BP 2024.

Cela démontre que les dépenses ont été évaluées au plus juste par les services et que la vigilance avec laquelle sont examinées les demandes de bons de commandes et l'obligation de faire plusieurs devis avant d'engager des dépenses ont permis dans certains secteurs de diminuer les coûts.

Ces démarches de recherche des meilleurs prix, de mutualisation, d'évaluation des bonnes quantités à commander, etc. doivent se poursuivre.

Cet exercice de recalcul de fin d'année a permis de dégager des recettes supplémentaires non inscrites ou sous-évaluées mais également de repérer des services avec un budget prévisionnel excédant les besoins (que nous retrouverons dans le détail ci-dessous).

Parallèlement, il a fallu prendre en compte et intégrer des dépenses et recettes non prévues et réajuster.

A ce jour, nous n'avons pas encore reçu de notification fiscale (il est trop tôt par rapport au calendrier) sur l'évolution de notre fiscalité, à savoir le recalcul de nos bases définitives pour 2024.

1. Section de fonctionnement

Lors du montage du BP, nous avons pu inscrire des dépenses dites « imprévues » d'un montant de 362 877 € qui ne vont pas être utilisées pour ajuster la DM.

Le remaniement du fonctionnement a permis aux services de rééquilibrer leur compte et également de pouvoir prendre en compte les dépenses supplémentaires comme : la réparation de la poutre dans l'église, les honoraires pour le cimetière, etc.

Il n'y aura aucun mouvement sur le chapitre du personnel : la somme de 5 154 552 € inscrite au BP va permettre de terminer l'année civile (selon les prévisions et le suivi effectué mois par mois par le service des Ressources Humaines).

Evolution des recettes de fonctionnement :

En plus :

- Dotation de solidarité communautaire (versée par l'ACSO) : + 7 903 €
- Taxe Locale sur la Publicité Extérieure : + 100 000 €
- Dotation de recensement de la population : + 5 552 €

M. le Maire demande que l'INSEE soit relancé par rapport aux résultats du recensement.

- Fonds départemental sur les droits de mutation (transactions) : + 40 293 €

- Indemnisation du litige sur le dossier « publicité » : + 2 500 €
- Subvention de la Caisse d'Allocations Familiales pour le multi-accueil : + 20 000 €
- Remboursement de l'assurance du personnel : + 50 000 €
- Reversement pour des contrats aidés : + 5 000 €
- Facturation de la cantine aux familles : + 10 000 €
- Travaux en régie : + 20 000 €

En moins :

- Redevance liée au contrat de concession pour la publicité : - 120 000 € (il est prudent de soustraire la recette dans sa globalité),
- Participation des familles au Centre de Loisirs : - 30 000 € (moins de facturation par rapport au montant inscrit au BP 2024) nous avons pu constater par rapport à ce qu'on avait constaté au budget,

Mme ONUFRYK : Est-ce que la participation a été moins importante cette année ?

Mme AZOUZA : Pour l'instant, nous n'avons pas encore de réponse précise, mais il est important de noter que les familles s'appauvrissent.

M. le Maire : Nous avons espéré une augmentation des chiffres cet été, mais cela ne s'est pas concrétisé.

- Participation des familles au périscolaire : - 3 000 €
- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : - 5 000 € (nous l'avons touchée en 2023 mais elle est redescendue à 0 en 2024).

Evolution des dépenses de fonctionnement :

Les augmentations de crédits :

- Dotation aux Amortissements : + 15 000 €
- Maintenance : + 6 150 €
- Electricité : + 30 000 €
- Poutre de l'église : + 5 260 €
- Réparation de véhicules : + 4 500 €
- Honoraires pour la reprise de concessions au cimetière : + 31 616 €
- Fourniture de produits d'entretien : + 1 000 €
- Honoraires : + 6 000 €
- Formation des apprentis : + 6 447 €
- Subvention au CCAS : + 11 000 € (besoins en augmentation).

M. le Maire : le CCAS recevra une subvention supplémentaire de 11 000 €, ce qui s'explique par l'augmentation des demandes sociales.

Les diminutions de crédits :

(Beaucoup de petites sommes rendues par les services) :

- Fournitures pour le secteur du bâtiment : - 1 500 €
- Carburant : - 3 000 €
- Assurance des biens : - 15 000 €
- Affranchissement : - 10 000 €
- Biennale de la Pierre : - 33 500 €
- Annonces et insertions (pour l'urbanisme) : - 9 180 €

Mme ONUFRYK : les 33 500 € pour la biennale de la pierre de quoi s'agit-il ?

Mme AZOUZA : un budget plus important avait été prévu mais les dépenses ont pu être diminuées.

M. le Maire : parfois les estimations ne sont pas faciles.

2. 2. Section d'investissement :

La section d'investissement est en priorité abondée par les résultats de la section de fonctionnement (résultats de l'année passée et de celle en cours).

Evolution des recettes d'investissement :

En plus :

- + 30 000 € de taxe d'aménagement
- + 15 000 € de dotations aux amortissements
- + 30 000 € du fonds de concours de l'ACSO pour les travaux sur les aires de jeux
- + 30 000 € pour l'échange de terrains avec la BPE Lecieux

En moins :

- - 50 000 € pour la vente du bar-tabac
- - 2 553 € de subvention pour l'achat du mini bus de l'ALSH
- - 95 000 € de subvention liée à l'aménagement de la RD 162 (travaux reportés)

Mme ONUFRYK : Pourquoi a-t-on décidé de vendre le bar-tabac ?

M. le Maire : Lorsque nous avons établi le budget, nous avons fixé un montant de 350 000 €. Cependant, après une estimation, nous avons conclu un accord pour une vente à 300 000€.

Evolution des dépenses d'investissement :

En plus :

- + 1 635 € pour la 3^{ème} phase des travaux du SE 60 (travaux effectués)
- + 9 531 € pour la réparation de voiries (travaux effectués)
- + 180 000 € pour la rénovation des aires de jeux (non prévue au BP)
- + 8 500 € pour l'achat de matériel de festivités (non prévu au BP)
- + 500 € pour un miroir de sécurité sur la voirie (non prévu au BP)
- + 9 000 € pour les stores au multi-accueil (non prévus au BP)
- + 25 000 € pour des barrières de sécurisation au stade (non prévues au BP)
- + 75 000 € pour les feux tricolores au carrefour du cimetière (non prévus au BP)
- + 30 000 € pour l'échange de terrains avec la BPE Lecieux
- + 20 000 € pour des travaux en régie

Diminutions de crédits :

- - 6 340 € pour l'enfouissement des réseaux au Jeu d'Arc
- - 5 010 € pour l'achat du mini bus de l'ALSH
- - 288 000 € pour des travaux liés à l'aménagement de la RD 162 (reportés)

Cette section d'investissement a été remaniée afin de répondre aux besoins des changements d'orientations et/ou urgences décidés en Conseil Municipal après le vote du Budget Primitif.

Afin de rééquilibrer les sections, il est proposé de se servir des économies réalisées en fonctionnement pour alimenter la section d'investissement, qui affichait un résultat négatif en raison de la baisse du prix de vente du bar-tabac mais également de la modification des travaux prévus, à savoir les travaux de la RD 162 (95 000 € de subvention à retirer) remplacés par ceux pour les aires de jeux.

Rappel des dépenses d'investissement réalisées ou en cours de réalisation et inscrites lors du vote du BP :

- Frais d'étude pour le quartier du pont de Saint-Leu d'Esserent : 16 140 €

Travaux réalisés (liste non exhaustive) :

- Rétrocession des immeubles acquis par l'EPFLO (1/3 du coût) : 382 000 €
- Enfouissement des réseaux au Jeu d'Arc : 263 659 €
- Travaux du SE 60 (3^{ème} phase) : 101 635 €
- Plantation des marronniers : 19 943 €
- Réfection des toilettes aux écoles (2^{ème} phase) : 44 859 €
- Contrat de maîtrise d'œuvre pour l'extension des vestiaires du stade : 38 400 €
- Achat du mini bus de l'ALSH : 29 979 €
- Investissement des services : environ 85 000 € (tous les achats n'ont pas été faits)
- Défibrillateurs : 5 950 €
- Extincteurs : 17 100 €

Cette liste n'est pas exhaustive : certaines dépenses inscrites n'ont pas encore été réalisées et les crédits restent inscrits malgré tout. Ces dépenses seront soit réalisées d'ici la fin de l'année, soit reproposées en 2025.

M. le Maire : concernant les dépenses en matière de formation, il faudra prévoir en 2025 la formation pour le personnel concernant les défibrillateurs et les extincteurs.

Proposition : la section de fonctionnement bénéficie de recettes supérieures à ses besoins de fin d'année (besoin de 25 157 € en dépenses supplémentaires pour des recettes de 128 664 €).

Il est proposé donc d'utiliser cette marge afin d'alimenter la section d'investissement pour un montant de 101 578 €.

Il est à noter que, dans la section d'investissement, il reste également une somme non affectée de 31 575 € (inscrite au BP) qu'il est judicieux de garder comme telle pour terminer l'année.

Enfin, il est nécessaire d'ajuster l'équilibre.

Voici les propositions pour la décision modificative n°1 à l'équilibre :

| BP 2024 | Recettes | Dépenses | DM N°1 | Recettes | Dépenses |
|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Investissement | 2 671 287,00 € | 2 671 287,00 € | Investissement | + 59 025,00 € | + 59 025,00 € |
| Fonctionnement | 9 106 123,00 € | 9 106 123,00 € | Fonctionnement | + 128 664,00 € | + 128 664,00 € |

Conclusion :

En 2024, la maîtrise des dépenses de fonctionnement tout au long de l'année et les inscriptions de recettes supplémentaires conduisent à une Décision Modificative positive en fonctionnement, ce qui permet d'alimenter la partie investissement et d'intégrer des dépenses non prévues mais contraintes pour la collectivité.

La baisse des dépenses d'électricité suite à la modernisation du réseau par le SE 60 (passage aux LED) devrait être ressentie sur 2025.

Plusieurs facteurs devraient permettre d'améliorer le résultat de fin d'année : la non utilisation des dépenses dites imprévues en fonctionnement, la diminution des emprunts et la maîtrise de la masse salariale.

M. MAYEUX : si nous n'avions pas eu la vente du bar-tabac, le budget aurait été en déséquilibre.

M. le Maire : il s'agit d'une décision du Conseil Municipal, nous avons juste suivi l'estimation de l'Etat.

Mme AZOUZA : c'est pourquoi nous vous avons parlé de vigilance. Je précise que le montant inscrit en dépense imprévu sera inscrit l'année suivante.

Mme ONUFRYK demande des explications concernant la somme qui est attribuée pour les carrefours et les feux tricolores ?

Nous sommes obligés de reprendre tout à zéro, toute la tranchée pour le passage des nouveaux fourreaux et l'armoire électrique.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la décision modificative.

- Tarif du droit de place pour le Village de Noël 2024 et don au Téléthon : il est proposé 20€ par exposant, soit 10€ téléthon et 10€ pour la commune

Mme FERRETE : cela représente combien d'exposants ?

M. le Maire : environ une soixantaine, essentiellement dans les galeries souterraines.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le tarif proposé pour le droit de place.

- Subventions aux associations sans conventions :

Mme AZOUZA : il est proposé de renouveler deux conventions mais nous avons voulu intégrer dans les documents des informations concernant les évolutions des conventions, mais aussi au niveau des associations sportives le nombre des licenciés extérieurs et Saint-Maximinois afin de savoir ce que représente la subvention pour un licencié. À savoir que :

- ⇒ pour le club de Hand, pour l'année il y a 101 licenciés : 84 Saint-Maximinois et 17 extérieurs,
- ⇒ pour le sport twirl, pour l'année il y a 28 licenciés : 5 Saint-Maximinois et 23 extérieurs,
- ⇒ pour l'U.S. foot, pour l'année il y a 223 licenciés : 167 Saint-Maximinois et 56 extérieurs.

Il vous est proposé pour la période 2024/2025 d'attribuer pour les clubs suivants :

US FOOT : 82 116 €

Hand Ball : 9 500 €

Sport Twirl : 6 500€

Mme ONUFRYK : concernant les entraîneurs du Hand, sont-ils payés ?

Réponse : oui

- ⇒ L'US FOOT : le Conseil Municipal approuve la proposition, à la majorité, par 16 voix « pour », 1 voix contre (Michel ROGER) et 6 abstentions (Olivier MASSY / Gérard KOTUSIK / Anne ONUFRYK / Jackie CHERFILS / Brigitte SVITEK / Pierre BEGHIN),
- ⇒ Hand Ball : le Conseil Municipal approuve la proposition, à la majorité, sans le vote du Président du club, M. BEGHIN, par 21 voix « pour » et une abstention (Anne ONUFRYK),

⇒ SPORT TWIRL : le Conseil Municipal approuve la proposition, à la majorité par 21 voix « pour » et deux abstentions (Annick LEFEZ et Pierre BEGHIN).

- Ouverture de la section d'investissement à hauteur de 25% des crédits 2024. Chaque année c'est une décision un peu formelle mais qui est pratiquée dans toutes les communes afin de pouvoir vivre jusqu'au prochain vote du budget. Cela veut dire qu'il y a 25 % du budget qui va être mis à disposition des services.
- Acompte à verser aux associations :
Dans l'attente du vote du budget pour les subventions diverses associations (COS, CNAS.).

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'acompte versé aux associations et l'ouverture de la section d'investissement à hauteur de 25%.

❖ Services techniques et urbanisme :

- Travaux à faire réaliser par le SE 60 pour les feux tricolores en panne au carrefour du cimetière et au Hameau des Haies et pour le square Edith Piaf ;

Mme SVITEK : Pour le square Édith Piaf, nous sommes en attente du devis modifié.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les travaux à faire réaliser par le SE60.

- Estimation par France Domaine des terrains à échanger avec la BPE Lecieux et acquisition notamment de la parcelle pour l'extension de l'aire Django Reinhardt (validation du prix) : nous avons demandé une estimation à France Domaine.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les prix d'acquisition et de cession et la mise à disposition des parcelles concernées pour l'aire des gens du voyage

M. ROGER : Existe-t-il des normes précises concernant la distance à respecter pour l'implantation de l'aire des gens du voyage ?

M. le Maire : Nous procédons à un élargissement de la parcelle mais il n'existe pas de normes spécifiques dans ce cas puisqu'il n'y a pas de proximité avec des habitations. L'agrandissement se fait en direction des carrières et non vers les maisons.

M. MAYEUX : Pourquoi ce n'est pas l'ACSO qui se charge de l'achat de la parcelle pour l'agrandissement de l'aire des gens du voyage ?

M. le Maire : Initialement, il était prévu de bénéficier d'un échange gratuit de parcelles pour cet agrandissement, un échange entre Lecieux et la commune. Cependant, si nous ne fournissons pas ce complément à l'ACSO, l'aire des gens du voyage devra être fermée, car nous ne serons pas conformes aux exigences légales de l'État.

M. MAYEUX : concernant la rue du Conseil National de la Résistance (CNR) il s'agit de la bordure de route qui mène à Saint-Leu d'Esserent, on s'empêche d'imaginer que plus tard nous puissions réaliser un chemin piéton et vélo.

Le Conseil Municipal approuve, à la majorité, par 22 voix « pour » et une abstention (Monsieur MAYEUX) l'échange des parcelles.

- Remplacement de la Renault Zoé (voiture électrique),

Mme FERRETE : combien coûte actuellement le véhicule en location ?

Il est précisé que c'est bien indiqué dans la note que le montant actuel est de 485 € et les nouvelles mensualités seront de 487 € soient un delta de deux euros par mois.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le remplacement de la Renault Zoé.

- Convention de servitude ENEDIS : nous avons de nouvelles constructions et dans le cas présent il y a l'enseigne « Maisons du Monde » qui va être divisée en deux, donc le nouveau magasin doit être accordé à l'électricité. ENEDIS doit faire des travaux sur le domaine public. Nous percevrons une redevance.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la convention de servitude.

❖ Sport / Culture :

- Convention 2024 avec La Faïencerie.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention avec la Faïencerie.

↳ **Questions diverses** :

Autorisation d'ouverture dominicale concernant les magasins de la zone d'activité il s'agit d'une consultation que nous avons menée auprès des entreprises

M. le Maire : je souhaite rappeler notre réticence concernant le travail dominical. L'ACSO devra confirmer notre décision et je vous rappelle que ces demandes sont conformes à la loi.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les dates d'autorisation d'ouverture dominicale.

M. le Maire suspend la séance et donne la parole au public.

Intervention du public sur les bio-seaux avec une crainte de mauvaise utilisation et de nuisances du fait de l'absence de civisme.

M. le Maire réouvre la séance du Conseil Municipal.

M. Massy : revient sur la formation aux premiers secours et à l'utilisation des extincteurs et défibrillateurs.

M. le Maire : répond qu'il faut que la commune le fasse et qu'il a rencontré la croix rouge qui peut intervenir sur ce sujet.

M. le Maire se demande s'il ne faudrait pas renforcer les amendes concernant les déjections canines. Le Conseil Municipal approuve favorablement le renforcement des sanctions et demande que la police municipale fasse des propositions en ce sens.

M. le Maire clôt la séance du Conseil Municipal à 22h38.